

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 26 (1989)
Heft: 950

Rubrik: Écho des médias

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

taxes d'incitation ou les permis d'émission.» (Voir le lexique en encadré). Nous ne disons pas autre chose dans notre série d'articles sur «La régulation économique» (DP 884, 886 et 888). Ajoutons que la proposition de la SDES devrait également s'appliquer à l'eau, aux paysages, aux ressources énergétiques, etc.

La régulation économique

Le même raisonnement amène l'auteur à préférer le système de la régulation économique aux valeurs-limites contenues

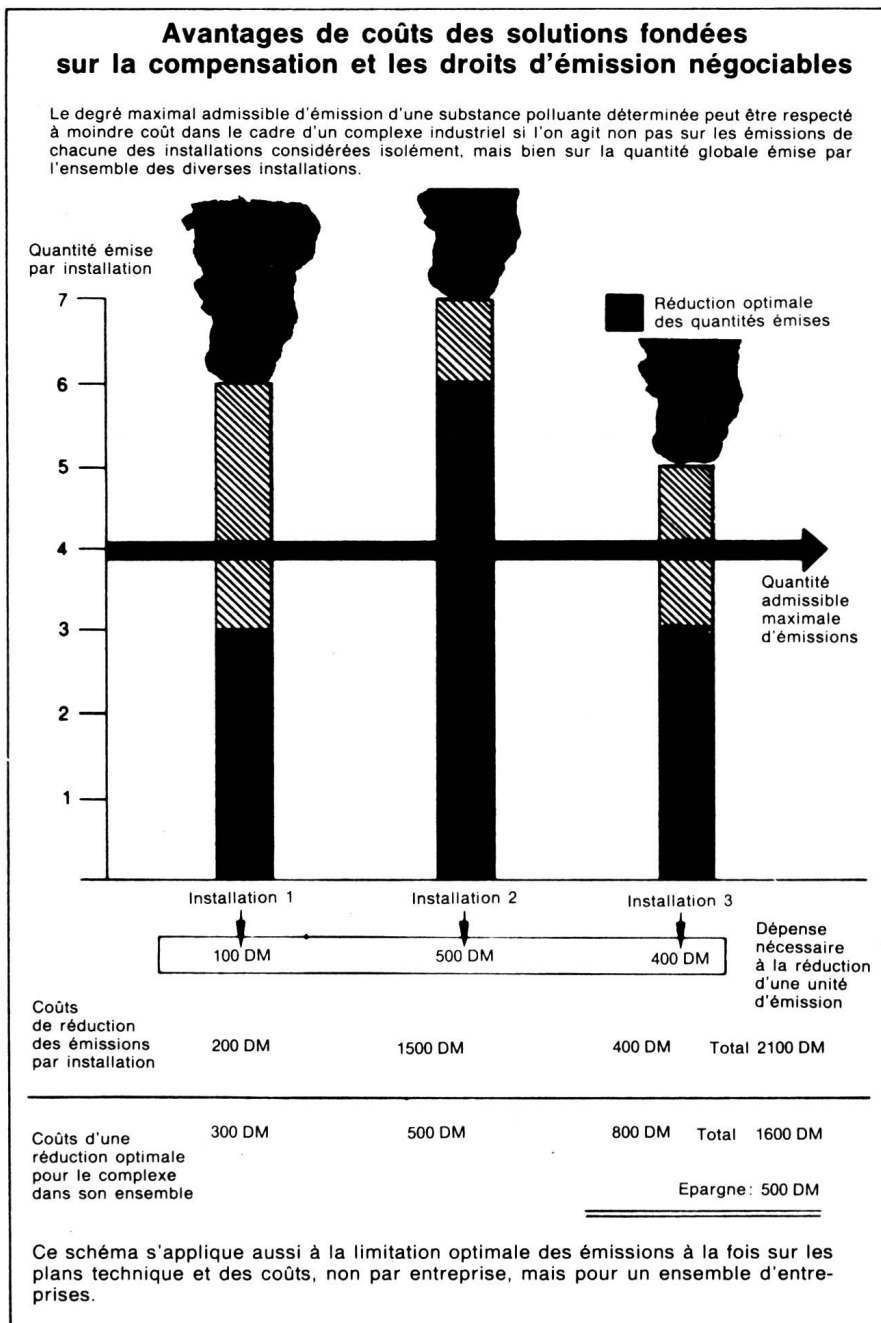
dans des lois pour diminuer les émissions nocives de complexes industriels. Les valeurs-limites ont en effet le défaut de ne pas encourager les industries à faire mieux que ce qui est obligatoire. La taxe d'émission, par contre, rend économiquement intéressant un assainissement maximum. Complété par le permis d'émission, ce système permet d'atteindre d'excellents résultats. Dans la situation actuelle, lorsque les valeurs-limites ne sont pas respectées, les autorités interdisent toute source de pollution supplémentaire, même s'il s'agit d'une installation moins dommageable pour l'environnement que les usines

déjà en place. Cette pratique est néfaste pour l'économie et peu efficace dans la lutte contre la pollution. Un autre système est celui de l'équilibre par compensation: un nouvel émetteur pourra s'implanter pour autant que ceux qui sont déjà présents réduisent leurs émissions de manière à ce qu'il n'y ait, globalement, pas augmentation. Les autorités peuvent ainsi fixer, par région, des quantités d'émission à ne pas dépasser, quantités qu'il est possible de revoir périodiquement à la baisse. L'installation qui prend des mesures d'assainissement supérieures à la moyenne recevra un «permis d'émission» qu'elle pourra monnayer avec un autre émetteur, dans la même zone, pour lequel l'assainissement est trop onéreux ou techniquement difficile. Ce négoce des permis incite à réduire les émissions plus fortement que ne l'exige la loi, lorsque c'est possible.

De la théorie à l'application

Qu'une réflexion de ce type ait lieu chez les représentants de l'économie est une bonne chose. Mais cela ne suffit pas: pour mener une politique efficace de protection du milieu vital, il faut que les modèles proposés soient acceptés et appliqués à la base. Mais si les industriels ne jouent pas le jeu, cherchant comme ils l'ont si souvent fait à éviter l'entrée en vigueur d'une loi qui leur déplaît ou à la contourner lorsqu'elle a été acceptée, rien ne changera avant longtemps. ■

Max Zürcher, *Politique écologique et économie de marché: le choix des moyens* in *Bulletin de documentation économique de la SDES*, Zurich, mars 1989. (A commander à la SDES, case postale 817, 1211 Genève 3)



Tiré de K.R. Kabelitz, *Flexible Steuerungsinstrumente im Umweltschutz*.

ECHO DES MEDIAS

L'hebdomadaire *Il Paese* n'est plus l'organe officiel de l'UDC tessinoise. Il y a des divergences politiques entre ce petit parti (deux députés au Grand conseil) et la rédaction du journal qui les considère comme trop progressistes. En fait cette divergence reflète celle qui existe peut-être entre l'UDC cantonale et l'UDC suisse.